

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales
Pôle des statistiques, des données numériques et du système d'information
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service

DGER/MAPAT/2021-61

27/01/2021

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 28/05/2021 Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes: 4

Objet : Formation en 2021 pour les équipes pédagogiques à la suite de la réforme du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) et à la rénovation du BTSA "Viticulture-Oenologie (VO)".

Destinataires d'exécution

DRAAF

DAAF

EPLEFPA

Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

ENSFEA

Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé : Note d'information sur l'organisation en 2021 d'une formation à distance pour les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés à la suite de la rénovation du brevet de technicien supérieur agricole "Viticulture-Oenologie (VO)".

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

Le brevet de technicien supérieur agricole «Viticulture-Œnologie (VO)» est rénové pour la session 2024 rentrée scolaire 2022.

Un dispositif d'accompagnement des équipes de direction et des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés préparant au brevet de technicien supérieur agricole VO est mis en place à partir de janvier 2021 (cf. DGER/MAPAT/2020-730 du 25/11/2020).

Cette note de service cadre les sessions institutionnelles de lancement (SIL) de la rénovation proposée à destination des enseignants intervenant en brevet de technicien supérieur agricole VO.

Cette session de formation aura lieu à distance les 27 et 28 mai 2021.

1.1. Objectifs

L'objectif de cette session de formation est d'aider les équipes à comprendre le sens de la réforme des BTSA et à s'approprier le nouveau référentiel de diplôme du BTSA «Viticulture-Œnologie». Seront présentés les évolutions du diplôme rénové, leurs enjeux et les incidences sur l'organisation des enseignements.

1.2. Public cible

Sont conviés à cette action de formation deux enseignants par établissement d'enseignement public et privé préparant au BTSA «Viticulture-Œnologie» dont au moins un coordonnateur.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements et dans leurs fédérations après la session.

1.3. Programme

Cette action de formation a fait l'objet d'une construction commune par l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et les structures impliquées de la DGER. Elle est co-animée par des inspecteurs pédagogiques et des formateurs de l'ENSFEA.

Le programme de ces journées de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
1 ^{ère} 1/2 journée MATIN 09h00-12h00	Plénière et temps d'échange en sous-groupes	 Réforme des BTSA Evolution des emplois et métiers du BTSA VO Présentation du sens de la rénovation, du référentiel de diplôme et de la grille horaire Présentation des ateliers
2 ^{ème} 1/2 journée APRES-MIDI 13h30-17h30	Atelier	 Quatre ateliers conduits en parallèle : Ateliers 1 et 1bis : construction d'une situation d'évaluation permettant d'assembler plusieurs capacités Atelier 2 : répartition des UE dans le temps, incidence sur le pilotage pédagogique

		Atelier 3 : enseigner/évaluer le bloc de compétences 8 (accompagner le changement technique)
3 ^{ème} 1/2 journée MATIN 08h30-12h30	Atelier	 Quatre ateliers conduits en parallèle : Ateliers 1 et 1bis : construction d'une situation d'évaluation permettant d'assembler plusieurs capacités Atelier 2 : répartition des UE dans le temps, incidence sur le pilotage pédagogique Atelier 3 : enseigner/évaluer le bloc de compétences 8 (accompagner le changement technique)
4 ^{ème} 1/2 journée APRES-MIDI 14h00-16h30	Plénière	Présentation des points saillants de chaque atelier Bilan et recueil des besoins de formation Questions / réponses

Chaque participant suivra deux ateliers sur les trois proposés (1 et 2 ou 1bis et 3). Il est demandé aux deux participants d'un même établissement de suivre des ateliers différents.

Les documents relatifs à la rénovation des BTSA et au brevet de technicien supérieur agricole «Technico-commercial» sont disponibles sur le site <u>www.chlorofil.fr</u>. Il est demandé aux participants de la session d'accompagnement d'en avoir pris connaissance en amont de la session de formation, de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements.

2. DATE ET LIEU DE FORMATION

La session de formation se déroulera à distance :

Du jeudi 27 mai à 09h00 au vendredi 28 mai 2021 à 16h30 (accueil à partir de 08h30)

Code action session 530928/1

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 03 mai 2021

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : <u>nadine.hirtzlin@ensfea.fr</u>.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

3.1.1 Pour les agents disposant d'un code SAFO, et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2020

L'agent doit:

- télécharger la fiche d'inscription (sur http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/fiche-dinscription/ ou cf. Annexe 1);
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;

- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF saisit alors l'inscription sur le site http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/acces-rlf-web-safo/ selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation, en renseignant le code action session SAFO.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

3.1.2. Pour les agents ne disposant pas d'un code SAFO, ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2020

L'agent doit :

- télécharger la fiche de création d'un agent dans SAFO / mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO (sur http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/inscription-a-une-formation/ ou **cf. Annexe 2**);
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procédera à la création ou à la mise à jour de l'agent dans SAFO, et à l'attribution d'un code SAFO.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure explicitée au paragraphe 3.1.1.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (cf. Annexe 3).

L'agent doit :

- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :

- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP et de l'UNMFREO.

Ce sont le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

<u>Attention</u>: les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP ou les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

Le chef du département des affaires transversales



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Demande d'inscription à une action de formation des personnels

ANNEXE 1

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) : Courriel agent : Fonction(s) exercée(s) :						Prénom : Tél : Catégorie :	A	В	С	
Code agent	Code agent SAFO ②: et /ou Code agent				EPICE!	A ②:				
Direction ou EPL d'affectation : Établissement d'exercice : Service : Adresse administrative : Courriel institutionnel : Tel :										
Agent d'EPI	_	Autre agent ministère	de l'agri	culture	Agent ministère de l'écologie Autre					
Code Actio	on:				Action SAFO Action EPICEA					
Titre de l'a	action :									
Structure o	organisat	rice de l'action :								
n° session		Dates (début – fin)			Lieu Si à distance, o			cochez		
Motivation de la demande ① (1 seule réponse) T1 Adaptation immédiate au poste de travail FS Formation statutaire BC Bilan de compétence T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers PEC Préparation aux concours PP Période de professionnalisation T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel) d'expérience Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation de votre Compte Personnel de Formation (CPF) auprès du service des Ressources Humaines : Oui Non (le CPF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP) Vos attentes précises par rapport à cette formation :										
Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF®										
Fait à		-4		Le		_	nature de l'agent			
Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.										
	_	ır hiérarchique d'établissement		Visa du	RLF 3		Visa de l'autorité l'indemnisation	_		

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	Visa du RLF ③	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
Avis favorable □ / Avis défavorable □ Motif :	Nom : Courriel :	Avis favorable □ / Avis défavorable □ Motif :
Nom, Signature et cachet	Téléphone : Signature	Nom, Signature et cachet
Date :	Date :	Date:

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du ministère.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③ Responsable Local de Formation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche de: Création d'un agent dans l'outil SAFO

Mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO

(dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

Code SAFO (1):								
Nom:								
Nom de jeune fille :								
Prénom :								
Date de naissance :	Lieu de naiss	sanc	· ·	Sexe	:	F	-	M
N° sécurité sociale :	Catég			Беле				
Adresse Personnelle :		,0110						
Mail :								
Région d'affectation actuelle :								
Région d'affectation antérieure :								
Établissement d'affectation actue	1:							
Établissement d'exercice actuel :					_			
Adresse (2):								
Mail institutionnel ⁽²⁾ :								
Date d'entrée dans l'enseignemen	nt agricole :							
Agent travaillant er	EPLEFPA		Agent hors EPLEFPA					
Гitulaire			Enseignement agricole supérieur public					
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)			MAA: administration central	e, établis	semen	its pul	olics	
Contractuel sur budget d'établisse			MAA: services déconcentrés					L
Agent sous contrat de collectivité			Enseignement agricole privé					
Agent de droit privé (salariés d'e	xploitation)		Education nationale					<u></u>
Stagiaire ENFA			Autres (autre ministère, lycée	maritime	e, colle	ectivii	té)	<u></u>
Autre (contrats aidés)								
enseignements complémentaire	s pour les agents d	l'EP	LEFPA					
Type de pers	onnels		Statut handicapé (MD	PH):	Oui		Non	
Personnel de direction	Personnel d'éducat	ion						
Personnel administratif	et de surveillance							
Personnel d'enseignement	Personnel TOSS							
enseignements complémentaire	s pour les enseigna	ants	et formateurs en EPLEFPA					
Diplôme obtenu le plus élevé (4)								
Exe	nple 5 Lices	nce						
Discipline(s) enseignées (4)			Exemple discipline(s) enseignée	e(s) 13	3			
Niveau(x) d'enseignement (4)			Exemple niveau(x) d'enseignem	nent 1	4	5		
	1 1 1	- 1	=pre east(w) a enseignem			1 -	1 1	

² L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)

³ Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé <u>www.safo.chlorofil.fr</u>

⁴ Voir nomenclature ci-après

Diplômes (1) Discipline enseignée (2) Niveau d'enseignement (3) Niveau I 1 Agroalimentaire **BTSA** 1 Ingénieur, Master 2 Agroéquipements 2 Prépa grandes écoles 2 DEA, DESS 3 Agronomie 3 CS niveau 3 16 Doctorat 4 Aménagement de l'espace 4 Bac général 18 Autre diplôme niveau 1 5 Biologie animale/zootechnie 5 Bac technologique 6 Biochimie Niveau II 6 BTA 4 Maîtrise 7 Biotechnologies 7 Bac professionnel 5 Licence 8 Bureautique 8 CS niveau 4 19 Autre diplôme niveau 2 9 Biologie végétale/phytotechnie 10 BP 10 Comptabilité 11 BEPA Niveau III 11 Documentation 12 CS niveau 5 7 BTS(A) 12 Écologie 8 DUT, DEUG, DEUST 14 4ème 3ème 20 Autre diplôme niveau 3 13 Économie 14 Économie sociale Niveau IV **15 EPS** 11 BAC 16 ESC 12 BTA 17 Français 37 BP 18 Gestion 21 Autre diplôme niveau 4 19 Histoire géographie Niveau V 20 Informatique 13 BEP(A) 21 Langues 39 BPA 22 Mathématiques et statistiques 14 CAP(A) 23 Philosophie 22 Autre diplôme niveau 5 24 Productions aquacoles Autres 25 Productions forestières 46 Non connu 26 Productions horticoles 27 Sciences biologiques 28 Sciences physiques 29 Techniques d'expression. et de communication

30 Techniques commerciales

31 Viticulture œnologie



Service Formation Continue Mme Nadine HIRTZLIN 105 61 75 32 28 105 61 75 03 09 106 nadine.hirtzlin@educagri.fr ANNEXE 3 2020-2021

Etablissements privés CNEAP, UNREP, UNMFREO

Formation SIL BTSA VO Enseignants - Fiche d'inscription

NOM : Prénom : Date de Naissance : (à renseigner obligatoirement)	Établissement : Adresse (postale exacte) : Fax : Mél Établissement (obligatoire) :
Catégorie :	Adresse :
Grade :	Tél.:
Mél Professionnel (obligatoire):	Fax :
Vous êtes :	
Directeur adjoint	Structure organisatrice de l'action : ENSFEA Toulouse
Coordonnateur de la filière	Intitulé : BTSA VO Enseignants à distance
Enseignant	Indicine . BISA VO Eliseignants a distance
Autre	Code de l'action (N°SAFO) : 530928/1
Motivations de la demande :	Date: du jeudi 27 mai au vendredi 28 mai 2021
Développement personnel	DATE LIMITE D'ENVOI : 03 mai 2021
Compétences professionnelles	
Nouvelles fonctions	
Nouveaux programmes	
Avis du Directeur de l'établissement	Visas de l'établissement et de la fédération
Favorable Défavorable Motif du refus :	Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP et de l'UNMFREO (envoi groupé)
Date :	Dates :
Signature et cachet :	Signatures et cachets :

Listes des délégations régionales à la formation continue du MAA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMA	ATION CONTINUE DU MAAF
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	Elsa TARAGO elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargés de formation : Laetitia COUVERT Corinne GERARD Francis SABIN Assistant : Patrice Weiss (Lyon)	DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél: 04 73 42 27 92 Tél: 04 73 42 27 76 Tél: 04 73 42 15 77 Tél: 04 73 42 15 06 Site Lyon Tél: 04 78 63 13 39
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Sylvaine RODRIGUEZ sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr Assistante: Françoise PICOT Apprentie assistante: Pauline BERRY	DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon Tél : 03 81 47 75 46 Tél : 03 81 47 75 38 Tél : 03 80 39 30 82
BRETAGNE	Eric ROCABOY eric.rocaboy@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes: Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY	DRAAF Bretagne (Rennes) Tél: 02 99 28 22 04 Tél: 02 99 28 22 85 Tél: 02 99 28 22 80
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	Jean-Michel FRANÇOIS jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Mathilde GUERTIN Assistante : Katia BERTRANET	DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél: 02 38 77 40 24 Tél: 02 38 77 40 27 Tél: 02 38 77 40 23
CORSE	Véronique BERTOCHE veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74
GUADELOUPE	Gabrielle ECHARD-LEBLANC gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr Assistante: Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81 Tél : 05 90 99 09 17
GRAND-EST	Isabelle DE MAURAIGE isabelle.de-mauraige@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr Assistantes: Stéphanie DESZEZ et Alain GILLET Assistante: Brigitte LECORNEY	DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél: 03 26 66 20 25 Tél: 03 26 66 20 16 et 20 21 Site Strasbourg Tél: 03 69 32 50 66
GUYANE	X formation.DAAF973@agriculture.gouv.fr Déléguée régionale GRAF: Josiane SARANT josiane.sarant@educagri.fr	DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26
HAUTS-DE-FRANCE	Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante: Sonia LESAGE (Amiens) Assistante: Nadine DEUWEL (Lille)	DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél: 03 22 33 55 49 Tél: 03 22 33 55 39 Tél: 03 62 28 40 76
ILE-DE-FRANCE	Robert KRIER-KOLYADA formation.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante: Namada TETCHANA	DRIAAF Ile de France (Cachan) Tél : 01 41 24 17 78 Tél : 01 41 24 17 01

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMA	TION CONTINUE DU MAAF
MARTINIQUE	Tania FATIER tania.fatier@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél: 05 96 71 20 97
MAYOTTE	Nadine FONTAINE nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél: 02 69 63 81 37
NORMANDIE	Véronique LEFEBVRE veronique.lefebvre@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr	DRAAF Normandie (Caen) Tél: 02 32 18 95 23
	Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	Tél: 02 31 24 99 08 Tél: 02 32 18 94 29
	Mickael TRILLAUD drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél: 05 55 12 92 22
NOUVELLE-AQUITAINE	Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET	Tél: 05 55 12 92 25
	Assistantes : Annick COMBROUZE et Betty PACHIN	Tél: 05 55 12 90 34 et 92 73
OCCITANIE	Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjointe: Isabelle BABEAU	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél: 05 61 10 61 84 Tél: 05 61 10 61 18
	Assistantes : Hélène ECHEVARRIA et Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	Tél: 05 61 10 62 03 Tél: 05 61 10 62 66 Tél: 04 67 10 19 12
PAYS-DE-LA-LOIRE	Bérengère KIRION berengere.kirion@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr	DRAAF Pays de la Loire (Nantes) Tél : 02 72 74 70 14
	Assistantes : Michelle GUICHON et Françoise CASSARD	Tél: 02 72 74 70 15
PROVENCE–ALPES– CÔTE D'AZUR	-Florence BRUNIER florence.brunier@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) 06 88 27 87 82
	Chargée de mission : Christine PASSALACQUA	Site Avignon 06 68 98 97 90
	Assistantes : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH	Site Marseille 04 13 59 36 33 et 36 41
REUNION	Elodie SAVIGNAN elodie.savignan@agriculture.gouv.fr formco.daaf974@agriculture.gouv.fr	DAAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél: 02 62 30 88 53
	Assistante : Mariame ABDALLAH	Tél: 02 62 30 89 47

Mise à jour le 05/08/2020

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/

